TREMEVEN

# DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 15 à 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée de 3h avec une pause obligatoire de 30 minutes soit un total de 3h30 de présence.

Pour 2026, les jeunes seront accueillis au sein des Services Techniques, de l'école et de la Médiathèque et seront encadrés par un employé communal tout le temps de leur activité.

**Missions 2026 :**

**Médiathèque L@ Passerelle**

*Classement, rangement et nettoyage des collections et des bacs
*Rédaction de coups de cœur sur le site Matilin
*Rangements des différents supports proposés (Livres, DVD, revues...)
*Préparation vente livres braderie : désintégration notice biblio et mise en carton
*Equipement des documents (couvertures, nettoyage des livres...)

**Services Techniques – Espaces Verts**

*Embellissement des Espaces verts et du Cimetière
*Participation à l'entretien des arbres fruitiers et des jeunes pousses du Verger Conservatoire
*Aide au transfert de classes
*Divers travaux d'entretien sur les bâtiments communaux

**Ecole**

*Vérifier et trier fournitures Des Garderies (tailler les crayons, vérifier le bon fonctionnement etc)
*Désinfection des Jouets (plonge)
*Trier les jeux et jouets des Garderies
*Nettoyage chaises et tables

**Chantiers 2026 :**

| Chantiers de la Toussaint | Date | Nombre de places |
|---|---|---|
| **Services techniques (matinée 8h30/12h)** | **Semaine 43 : Du 19/10 au 23/10** | 2 |
| **Médiathèque (3 matinées 8h30/12h)** | **Semaine 44 : Mardi 27/10- Mercredi 28/10 et Jeudi 29/10** | 2 |
| | | |
| | | |

**Les conditions :**

- Les jeunes doivent avoir entre 15 et 17 ans dans l'année et habiter la commune.
- Seront prioritaires les jeunes n'ayant jamais participé au dispositif « argent de poche ».
- L'indemnité forfaitaire est fixée à 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire.

**Quels justificatifs :**

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Photocopie d'une pièce d'identité et de l'attestation d'assuré social (carte vitale)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale
- Un RIB au nom du jeune

**Date limite de candidature :**

**13 Octobre 2026**

**Participant**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Date de naissance : Numéro de sécurité sociale :

Situation scolaire : ☐ Collégien(ne) ☐ Lycéen(ne) ☐ Autre (préciser) :

Établissement scolaire :

**Responsables légaux :**

**Parent n°1 :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

**Parent n°2 :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

TREMEVEN

**DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

**PACTE D'ENGAGEMENT**

**ENTRE LE PARTICIPANT**

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Adresse :

Tél. : Mail :

**ET LA COMMUNE DE TREMEVEN**

Mairie de Tréméven – Place de l'Eglise – 29300 TREMEVEN
Tél. : 02.98.96.08.02 Mail : accueil@tremeven.fr

Représentée par le Maire dûment habilité, Aurélie FOUCHER.

**PREAMBULE :**

La Commune de Tréméven a souhaité mettre en place le dispositif « Argent de poche » et ainsi offrir la possibilité aux adolescents âgés de 15 à 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Les principaux objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie
- Les accompagner vers une première expérience dans le monde du travail (découverte d'un métier, d'une collectivité...)
- De valoriser leur travail et renforcer leur estime et confiance en soi
- Favoriser l'interaction des jeunes avec des adultes (les agents, les élus, les habitants, etc.)

**Ce pacte est un engagement tripartite, entre le jeune, la commune de Tréméven et le responsable du service**

**Article 1 : DUREE et DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

DATE :

## ACTIVITE : Embellissement des Espaces Verts, du Cimetière et entretien des bâtiments communaux

GRATIFICATION : La commune de Tréméven verse une gratification de 15,00€ par jour de présence effective, sur chaque période *(les sommes perçues en tant que gratification ne sont pas à déclarer).*

ASSURANCES : le participant est couvert en Responsabilité Civile par l'assurance ..... pendant la durée de son chantier.

**Article 2 : ENGAGEMENT RECIPROQUE**

Le participant s'engage à :

- Réaliser les tâches qui lui seront confiées avec l'aide de son encadrant technique, en respectant les directives.
- Respecter les règles de sécurité et le règlement intérieur des chantiers à caractère éducatifs.
- Se rendre par ses propres moyens sur le lieu d'affectation.

La structure s'engage à :

- Préciser clairement les règles d'organisation du chantier à caractère éducatif : nom de l'encadrant et des responsables, lieux de rendez-vous, horaires.
- Informer précisément des tâches à réaliser avec l'aide de l'encadrant technique
- Assurer un suivi régulier du chantier pour vérifier le respect des engagements et réaliser un bilan la fin du chantier.

Fait à Tréméven, le / /2026

SIGNATURES :

*Le Participant :*

*Son Tuteur si participant mineur :*

*La Structure*
Natacha BRISHOUAL
Adjointe au Maire,
En charge de la Jeunesse

*L'encadrant,*
*Pascal LE BRETON, Responsable des Services Techniques*

TREMEVEN

**DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

**PACTE D'ENGAGEMENT**

**ENTRE LE PARTICIPANT**

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Adresse :

Tél. : Mail :

**ET LA COMMUNE DE TREMEVEN**

Mairie de Tréméven – Place de l'Eglise – 29300 TREMEVEN
Tél. : 02.98.96.08.02 Mail : accueil@tremeven.fr

Représentée par le Maire dûment habilité, Aurélie FOUCHER.

**PREAMBULE :**

La Commune de Tréméven a souhaité mettre en place le dispositif « Argent de poche » et ainsi offrir la possibilité aux adolescents âgés de 15 à 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Les principaux objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie
- Les accompagner vers une première expérience dans le monde du travail (découverte d'un métier, d'une collectivité...)
- De valoriser leur travail et renforcer leur estime et confiance en soi
- Favoriser l'interaction des jeunes avec des adultes (les agents, les élus, les habitants, etc.)

**Ce pacte est un engagement tripartite, entre le jeune, la commune de Tréméven et le responsable du service.**

**Article 1 : DUREE et DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

DATE :

## ACTIVITE : Soutien à la Médiathèque

GRATIFICATION : La commune de Tréméven verse une gratification de 15,00€ par jour de présence effective, sur chaque période *(les sommes perçues en tant que gratification ne sont pas à déclarer).*

ASSURANCES : le participant est couvert en Responsabilité Civile par l'assurance ..... pendant la durée de son chantier.

**Article 2 : ENGAGEMEMENT RECIPROQUE**

Le participant s'engage à :

- Réaliser les tâches qui lui seront confiées avec l'aide de son encadrant technique, en respectant les directives.
- Respecter les règles de sécurité et le règlement intérieur des chantiers à caractère éducatifs.
- Se rendre par ses propres moyens sur le lieu d'affectation.

La structure s'engage à :

- Préciser clairement les règles d'organisation du chantier à caractère éducatif : nom de l'encadrant et des responsables, lieux de rendez-vous, horaires.
- Informer précisément des tâches à réaliser avec l'aide de l'encadrant technique
- Assurer un suivi régulier du chantier pour vérifier le respect des engagements et réaliser un bilan la fin du chantier.

Fait à Tréméven, le / /2026

SIGNATURES :

*Le Participant :*

*Son Tuteur si participant mineur :*

*La Structure*
Pascale MOUILLEAU
Adjointe au Maire,
En charge de la Culture

*L'encadrant,*
*Béatrice DIZES, Responsable de l@ Passerelle*

# Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

……

en qualité de mère, père ou tuteur légal de

l'enfant……

autorise ce dernier à participer au dispositif « Argent de Poche » sur la commune de Tréméven.